

La 3^è est l'année des choix d'orientation vers les voies générale et technologique ou vers la voie professionnelle. C'est l'année des questions liées à ces orientations. Certains élèves ont des projets professionnels bien précis, ils trouveront assez rapidement l'orientation appropriée à chacun d'eux ; mais d'autres n'ont pas d'idée, c'est pourtant la période où l'on demande de commencer à réfléchir. Ces élèves se trouvent souvent sans solution au terme de leur année de 3^è, hormis un redoublement s'ils ont moins de 16 ans. Pour éviter cette situation, posez des questions autour de vous, lisez les documents d'information, discutez-en avec votre entourage, en famille, au collège. Les vœux inscrits sur la fiche de dialogue seront alors cohérents et l'avenir de vos enfants aura pris le bon chemin. Accompagnez votre ado !

ORIENTATION

Qu'est-ce que tu veux faire plus tard ? Cette question posée souvent aux petits devient plus épineuse lorsque l'heure des choix arrive. Quel élève ne s'est pas trouvé dépassé au moment de choisir une filière ? Quel parent ne s'est pas trouvé démuni pour l'accompagner ?

L'orientation ne doit pas se préparer dans l'urgence des derniers mois de collège, les choix doivent être élaborés dès la 5^è dans les établissements scolaires avec des interlocuteurs formés et informés (enseignants, Conseiller d'orientation-psychologue etc...).

Accompagner vos enfants au salon des métiers, aux portes ouvertes des établissements, rencontrer des professionnels dans les centres d'information et d'orientation (CIO) sont des démarches essentielles de janvier à juin.

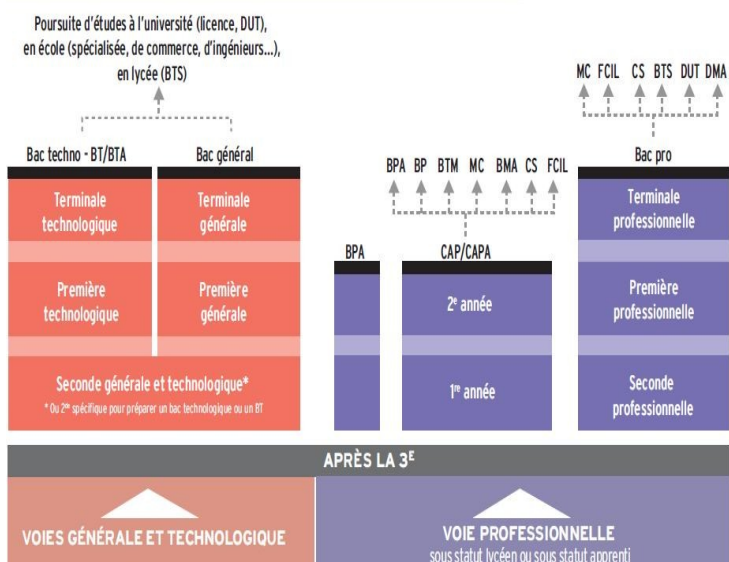
Ce bulletin n'a d'autre vocation que de vous rappeler quelques repères.

Calendrier de l'orientation (Source ONISEP)

➤ Janvier à Février - Vos souhaits provisoires

Vous indiquez votre (ou vos) intention(s) provisoire(s) sur la fiche de dialogue⁽¹⁾ (encore appelée fiche-navette, fiche de liaison) remise par le collège :

- 2^{de} générale et technologique ou 2^{de} spécifique ;
- 2^{de} professionnelle (vers un bac pro)
- 1^è année de CAP/CAPA (agricole)
- redoublement. Ce n'est pas un choix d'orientation. Il se fera dans l'établissement dans la limite des places disponibles.



Important : Il est nécessaire de formuler au moins une demande d'affectation en lycée public. Pour le privé et l'apprentissage, les démarches sont à mener par vous, parents.

Présenter un dossier pour intégrer une formation n'assure pas automatiquement une place dans l'établissement.

➤ Juin : la décision d'orientation

La décision d'orientation du chef d'établissement

À partir du 15 juin, le conseil de classe formule une proposition d'orientation, sur la base de votre ou de vos demandes d'orientation :

- si elle est conforme à votre demande, la proposition d'orientation devient alors une décision d'orientation, notifiée par le chef d'établissement.
- si elle est différente, le chef d'établissement prend la décision définitive, après un entretien avec vous..
- si le désaccord persiste après cette entrevue, vous pouvez demander un recours (dans un délai de 3 jours suivant la décision) auprès d'une commission d'appel⁽¹⁾ qui décidera.

⁽¹⁾ La commission d'appel est le dernier recours contre une décision contraire aux vœux des parents. Elle se tient en juin, quelques jours après le dernier conseil de classe.

Les représentants de parents FCPE siègent à cette commission et peuvent vous assister.

N'hésitez pas à les contacter

➤ Mars - Les propositions provisoires du conseil de classe

Le conseil de classe formule un avis provisoire d'orientation. Cet avis constitue la base d'un dialogue avec votre professeur principal et le conseiller d'orientation-psychologue (COP) en vue d'un choix définitif.

ATTENTION : les journées portes ouvertes dans les établissements se déroulent entre le mois de février et le mois de mars.

➤ Avril/Mai : vos demandes d'orientation

Votre demande d'orientation

Vous faites votre (ou vos) demande(s) d'orientation en complétant la fiche de dialogue

Votre demande d'affectation

Vous devrez remplir aussi le dossier de demande d'affectation (établissements souhaités et formations précises demandées)

➤ Juillet : l'affectation

Votre affectation

A partir du 1^{er} juillet, vous recevez votre notification d'affectation (en liste principale ou en liste complémentaire) ou de non affectation en lycée (dans ce cas, reprendre contact avec le collège et avec le COP).

Votre inscription

Après réception de cette notification, vous devez impérativement procéder à l'inscription dans le lycée indiqué, afin d'être certain d'avoir une place à la rentrée pour votre enfant.

Infos pratiques

Quelques dates des journées portes ouvertes (JPO) :

Brochon

- Lycée Stephen Liegeard : 15/03/2014 de 9h00 à 16h00

Chenove

- Lycée Professionnel Antoine : 22/03/2014 de 9h00 à 13h00

Chevigny

- Lycée JM BOIVIN : 21/03/2014 de 14h00 à 19h00

Dijon

- Lycée Carnot : 08/02/2014 de 9h00 à 12h30
- Lycée Le Castel : 15/02/2014 de 9h00 à 16h00
- Lycée Européen C. De Gaulle : 15/03/2014 de 9h00 à 12h00
- Lycée Gustave Eiffel : 08/02/2014 pour les post-bac et le 15/03/2014 pour l'ensemble des filières
- Lycée Hippolyte Fontaine : 15/03/2014 de 8h30 à 16h00
- Lycée Les Marcs d'Or : 15/03/2014 de 9h00 à 16h00
- Lycée Montchapet : 15/03/2014 de 8h30 à 12h30
- Lycée Simone Weil : 15/02/2014 de 9h00 à 15h00
- Lycée Saint-Joseph + CFA : 15/03/2014
- Lycée privé Saint-Bénigne : 15/03/2014
- Lycée Notre-Dame : 15/03/2014 de 10h à 16h

Longchamp

- Lycée des métiers de la céramique H. Moisant : 05/04/2014 de 9h00 à 16h00

Longvic

- CFA interprofessionnel La Noue : 28/03/2014 de 8h00 à 17h00 (collèges) et 29/03/2014 de 9h00 à 17h00 (tous)

Quétigny et Plombières Les Dijon

- LEGTA Quétigny-Plombières les Dijon : 05/04/2014 de 9h00 à 17h00 et 17/05/2014 de 9h00 à 13h00

Beaune

- Lycée Viticole LEGTA : 15/02/2014 de 8h à 13h (post bac) et 22/03/2014 de 9h à 17h et 24/05/2014 de 9h à 12h

Toutes les dates des JPO sur :

onisep.fr/dijon (les dates peuvent être modifiées, renseignez-vous avant)

Autres dates à retenir :

Conseils de classes du 2^{ème} trimestre :
du 17 au 28 mars

Brevet blanc : 11 et 12 mars

Visite du lycée de Brochon : 10 février

Un après-midi « travaillé » :
Mercredi 11 juin

Voyages :

Chorale : du 10 au 12 février
Angleterre , Espagne, Italie:
du 11 au 17 mai

Diplôme national du brevet (DNB)

→ épreuves écrites (français, mathématiques, histoire-géographie-éducation civique) : les 26 et 27 juin
→ épreuve orale d'histoire des arts : le 6 juin
→ session de remplacement DNB : les 16 et 17 septembre 2014

Vos représentants FCPE au Collège La Champagne à Brochon

Au Conseil d'Administration

Dominique DUPONT
Elisabeth HUMBLOT-MOISSENET
Nathalie ROUILLON
Laurent DUFOUR (suppléant)
Chantal AMIOT (suppléante)
Aurélien LERNOULD (suppléante)

A la commission permanente

Elisabeth HUMBLOT-MOISSENET
Chantal AMIOT (suppléante)

Au conseil de discipline

Dominique DUPONT
Nathalie ROUILLON

Au CESC (comité éducation santé citoyenneté)

Laurent DUFOUR
Sylvie GALLAND

DES LIEUX ET SITES POUR TROUVER DES REPONSES à L'ORIENTATION DE VOS ENFANTS

La conseillère d'orientation-psychologue : Mme Sylvie PALANCHON, a une permanence au collège le lundi matin et le jeudi après-midi. Il faut prendre RDV auprès de la vie scolaire Sinon au CIO, le lundi après-midi

☑ CIO (Centre d'information et d'orientation)
8, rue Daubenton 21000 DIJON 03.80.45.11.34
cio.dijon2@ac-dijon.fr

☑ ACADEMIE DE DIJON
www.ac-dijon.fr

☑ MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE
www.education.gouv.fr

☑ MINISTERE DE L'ALIMENTATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE
www.educagri.fr
www.metiers-industries-alimentaires.com

☑ ONISEP
www.onisep.fr
www.monorientationenligne.fr